



Ecole Sainte Jeanne d'Arc
15, place des Trois Baronets
85710 Bois de Céné
02.51.68.47.60
direction@boisdecene-stejeannedarc.fr
<http://boisdecene-stejeannedarc.fr/>

Bois de Céné, le 27 mai 2025

Chers parents,

Il est temps, comme chaque fin d'année scolaire, de penser à l'organisation de la prochaine rentrée. Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à cette préparation.

Pour la classe de **Petite Section et Toute Petite Section (enfants nés en 2022 et 2023)** les familles devront apporter les affaires d'école (couverture, classeur, mouchoirs ...) le vendredi **29 août de 16h à 18h30**. Cela permettra d'être moins chargé le jour de la rentrée et ainsi être entièrement disponible pour accueillir les enfants. Cette opération est également conseillée pour les enfants de **MS et GS** sur le même créneau.

Tous les documents concernant la rentrée sont disponibles sur le blog : www.boisdecene-stejeannedarc.fr

Infos pratiques

Circulaires

Une circulaire avec toutes les dates importantes de l'année sera donnée le jour de la rentrée. Il sera important de bien la lire.

La rentrée des élèves aura lieu lundi 1er septembre à 8h30.

Les fiches de ré-inscription complétées et signées doivent être retournées pour le **mardi 17 juin** au plus tard. Merci de bien remplir **tous les champs** de la feuille et de **corriger** si besoin.

Horaires de l'école



Ouverture des portes :	8h20
Fermeture des portes et début de classe :	8h30
Ouverture des portes :	12h
Fermeture des portes :	12h10
Ouverture des portes :	13h20
Fermeture des portes et début de classe :	13h30
Ouverture des portes :	16h15
Fermeture des portes :	16h25

Il est très important de respecter les horaires. La classe commence à 8h30 et 13h30, votre enfant doit donc arriver **avant** afin d'être installé et commencer la classe à l'heure.

Fournitures



Vous trouverez dans le dossier la liste des fournitures à acheter pour le jour de la rentrée. Le reste des fournitures (à partir de la GS) est commandé par l'école, mais à votre charge, et sera facturé en septembre. Suite à notre formation sur les gestes d'écriture, nous tenons à ce que les outils d'écriture soient adaptés. Pour cela, nous nous occupons de fournir les crayons de bois et les stylos bille.

APEL

Association des parents d'élèves de l'enseignement libre est importante pour l'école. Elle a plusieurs missions :

- Représenter tous les parents d'élèves de son établissement sans faire de discrimination d'aucune sorte qu'elle soit politique, sociale, religieuse, ethnique, etc...
- Etre à l'écoute et favoriser le dialogue entre les élèves, les parents d'élèves, les enseignants, les chefs d'établissement et gestionnaires.
- Organiser les manifestations festives et interventions pédagogiques de l'établissement Proposer des ventes afin de subventionner les sorties scolaires et achats pédagogiques.
- Accompagner les familles et les jeunes qui le souhaitent face aux réalités de la vie.
- Suivre le projet éducatif, participer au développement des moyens visant à le favoriser.
- Veiller aux bonnes relations avec les pouvoirs publics et les autres acteurs de l'éducation (collectivité, presse, représentant du monde professionnel...).

Vous pouvez simplement y adhérer ou y être membre actif. Une fiche d'adhésion à l'APEL est annexée dans le dossier.

OGEC



L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique est une association Loi de 1901 voulue par l'Enseignement catholique pour être au service de l'établissement d'enseignement en lui donnant une existence juridique et la personnalité morale. Ses missions sont :

- La gestion financière et comptable de l'établissement. L'OGEC délibère sur le budget présenté par le Chef d'Etablissement et en arrête les modalités d'application. Il en suit régulièrement l'exécution, fixe les montants des contributions, etc. Il mène des actions pour aider au financement de l'école (Kermesse, ventes ...)
- L'entretien du patrimoine immobilier et mobilier. L'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires (respect des règles d'hygiène, de la sécurité et de la mise aux normes, acquisitions et aliénations des biens nécessaires...).
- La fonction employeur des personnels non enseignants.

REJOINGNEZ L'EQUIPE !

Vous avez envie de vous impliquer dans la vie de l'établissement de votre enfant?
Vous souhaitez mettre un peu de votre temps, vos talents, votre enthousiasme au service des familles ?
L'OGEC et l'APEL ont besoin de parents bénévoles pour fonctionner, vous pouvez y devenir membre actif.

Vous pouvez nous écrire pour plus d'informations :

apel@boisdecene-stejeannnedarc.fr

ogec@boisdecene-stejeannnedarc.fr

Accueil péri-scolaire



Les enfants qui n'ont pas quitté l'école à 16h25 doivent aller à la garderie, à condition que vous ayez complété les inscriptions nécessaires auprès de « La Cabane aux Loisirs ». Sans inscription de votre part, l'association ne pourra légalement accepter l'enfant et nous serons dans l'obligation de contacter la gendarmerie. Merci à chaque famille de prendre ses dispositions pour que cela n'arrive pas. Toutes les informations concernant « La Cabane aux Loisirs » sont disponibles sur le site de la commune.

Restauration scolaire



Les informations concernant le restaurant scolaire sont disponibles sur le site de la commune. Nous vous conseillons d'ouvrir un dossier auprès de la mairie, même si votre enfant est externe. Il pourra ainsi déjeuner en cas d'imprévu.

Me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.